
Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 ^{er} signataire	Hohenauer Maryline	
Cosignataires	Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément.	Signatures des cosignataires
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Libéral Radical / Birbaum Thomas	Signature du Chef(fe) de groupe <i>Birbaum</i>
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément.	Signature du Président

Titre

Pose d'un filet de protection entre l'école du Corbier / rail CFF

Texte de l'intervention

A Collombey, l'école du Corbier se situe à proximité directe de la ligne CFF du Tonkin. Le terrain de sport où les enfants jouent à la balle (football-basket) longe les rails. Actuellement un simple treillis mesurant environ 1m50 sépare la cour d'école des rails. Cette situation cause régulièrement des soucis avec les ballons perdus. Il n'est pas rare de voir des élèves franchissant le treillis pour accéder aux rails. Parfois ils n'osent pas et ce sont des instituteurs qui vont chercher les ballons. Il a même été vu un instituteur qui porte l'enfant pour qu'il aille récupérer le ballon convoité. Cette situation est grave et ne peut pas continuer. Les CFF sont clairs: il est interdit de pénétrer sur les voies et les personnes qui le font sont entièrement responsables. Evitons un drame avec un acte simple: poser un treillis de plusieurs mètres de hauteur comme on en trouve aux abords des terrains de foot ou cour d'école.

Conclusion

Dans un but de prévention, nous demandons à la municipalité, si cela est possible, de mettre en place un treillis suffisamment haut pour qu'il ne soit pas franchissable et qu'il arrête les ballons perdus, comme il en existe dans plusieurs lieux où des places de jeu jouxtent les rails ou des routes.

Collombey-Muraz, le 24 mars 2017

1^{er} signataire :

